

Fiche technique

ELOSAL SUPRA®

Soufre micronisé pour lutter contre l'oïdium, la tavelure, la maladie criblée, les ériophyides des ronces, l'acariose et l'érinose de la vigne

Matière active: 80% soufre

Formulation: poudre mouillable (WP)

oïdium du pommier et du poirier avec effet partiel contre la tavelure et effet secondaire contre les ériophyides libres

EMPLOI:

VITICULTURE:

Dosage: **0,1-0,2%**
oïdium par faible attaque

Dosage: **0,3-0,4%**
oïdium par forte attaque

Traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard. Autorisé en application aérienne.

Intervalle de 10-14 jours entre les traitements. 2-3 applications avant la floraison et 2-3 applications après la nouaison. Ne pas traiter pendant la floraison. Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.

Dosage: **2% (16 kg/ha)**
acariose et érinose de la vigne
Traitement au débourrement

Le dosage mentionné se réfère au stade 15-51 (F) avec une quantité de bouillie de référence de 800 l/ha.

ARBORICULTURE:

Fruits à pépins: **0,75% (12 kg/ha)** au débourrement
0,5-0,75% (8-12 kg/ha) traitement préfloraison
0,3-0,5% (4,8-8 kg/ha) traitement post-floraison*
1-2 kg/ha pendant la floraison

Après la floraison, appliquer uniquement sur les variétés qui tolèrent le soufre. Sur les variétés du groupe Red Delicious, ne pas appliquer de captane ou de folpet en mélange avec du soufre ou à la suite d'une application avec du soufre.

*En cas de traitements après la floraison dans les variétés qui tolèrent le soufre, **ELOSAL SUPRA** est appliqué en fonction de la température:

< 20 °C	4-5 kg/ha ELOSAL SUPRA
20-25 °C	1-3 kg/ha ELOSAL SUPRA
> 25 °C	pas d'utilisation

Poire, Nashi: **2% (32 kg/ha)**
phytoptes du poirier
Application après la récolte.

Fruits à noyau: **0,75% (12 kg/ha)** traitement préfloraison
0,3-0,5% (4,8-8 kg/ha) après la floraison
maladie criblée
effet secondaire contre les ériophyides

Ne pas traiter les abricotiers; ils sont sensibles au soufre. Délai d'attente: 3 semaines.

Pêche/nectarine: **0,3-0,5% (4,8-8 kg/ha)**
oïdium du pêcher
tavelure noire du pêcher

Traitement postfloraison. Délai d'attente: 3 sem.

Les dosages en arboriculture se rapportent à un volume d'arbres de 10000 m³/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au volume des arbres.



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

BAIES:

Fraise: **0,2-0,4% (2-4 kg/ha)**
oïdium du fraisier

Ne plus traiter dès la floraison jusqu'à la récolte.

Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Mûre: **2% (20 kg/ha)** au débourrement
1% (10 kg/ha) après le débourrement
ériophyde des ronces

Traiter après le débourrement quand les pousses font 10-15 cm. En cas de forte attaque, une 2^{ème} application est nécessaire.

Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.

Espèces de Ribes: 0,7% (7 kg/ha)
oïdium
effet partiel: ériophydes gallicoles

Application: stade 57-85 (BBCH). Délai d'attente: 7 jours. Traitements fractionnés. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Au moins 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Le dosage indiqué se réfère au stade "mise à fruits (50 - 90% des inflorescences ont des fruits visibles)"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Espèces de Rubus: 0,7% (7 kg/ha)
oïdium
effet partiel: ériophydes gallicoles

Application: stade 57-85 (BBCH). Délai d'attente: 7 jours. Traitements fractionnés. Sur la même parcelle, 6 traitements par année au maximum. Au moins 14 jours d'intervalle entre les traitements. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm;

traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Conformément aux instructions de l'OFAG, le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter.

Grand sureau: **0,7%** avant le débourrement
0,35% après le débournement
ériophydes gallicoles

Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Avant le débournement: 1 traitement par parcelle et par année au maximum.

Après le débournement: 3 traitements au maximum par parcelle et par année. Au moins 10 jours d'intervalle entre les traitements.

CULTURES MARAÎCHÈRES:

Cucurbitacées: **0,1-0,2% (1-2 kg/ha)**
oïdium des cucurbitacées
Délai d'attente: 3 jours

Tomate: **0,1-0,2%**
oïdium de la tomate
Délai d'attente: 3 jours

Radis long, raifort: 1,5 kg/ha
oïdium des crucifères

Application au début de l'attaque, 6 traitements au maximum par culture. Délai d'attente: 7 jours

Céleri-pomme: **1,5 kg/ha**
Oïdium

Application: Au début de la contamination ou dès l'apparition des premiers symptômes. Délai d'attente: 7 jours. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use). 6 traitements au maximum par culture. Au moins 5 jours d'intervalle entre les traitements. Ne pas appliquer au soleil de midi pendant les jours d'été.



Omya (Schweiz) AG
AGRO
CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch

HOUBLON:

Dosage: 0,25%
oïdium

Appliquer en préventif à partir d'une hauteur de plante de 1m. Au maximum 15 applications, à intervalle de 7 jours. Délai d'attente: 1 semaine.

PLANTES ORNEMENTALES:

Arbres et arbustes (hors forêt), cultures florales et plantes vertes, rosier: 0,1-0,2%
oïdium

Laurier-cerise: 0,1-0,2%
maladie criblée

MISCIBILITE:

ELOSAL SUPRA peut être mélangé avec les principaux produits phytosanitaires de la gamme **OMYA SA**. Ne pas mélanger **ELOSAL SUPRA** avec des produits huileux.

Sur les variétés du groupe Red Delicious, ne pas appliquer de captane ou de folpet en mélange avec du soufre ou à la suite d'une application avec du soufre.

Remplir le tank au 2/3 et seulement après ajouter **ELOSAL SUPRA**. D'autres produits peuvent être rajoutés par la suite.

CONDITION DE PROTECTION POUR L'UTILISATEUR:

Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection.

MODE D'ACTION:

ELOSAL SUPRA est un fongicide de contact à action préventif. Il est primordial d'appliquer le produit uniformément sur la culture pour obtenir une bonne efficacité. Il est déconseillé d'appliquer **ELOSAL SUPRA** autour de midi, par haute intensité lumineuse et températures élevées. Attention aux variétés sensibles.

EMBALLAGES: Sachet de 1 kg
Carton de 20 x 1 kg
Sac de 25 kg

DANGER –RISQUE –SÉCURITÉ

Indication de danger:

GHS07 Attention dangereux

Mention d'avertissement: attention

Mentions de danger:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

Mentions de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'incinération agréée.

Les renseignements mentionnés dans cette fiche technique ne sont que des données générales. Respecter scrupuleusement les informations figurant sur les étiquettes.

© Marque enregistrée de de Omya (Schweiz) AG



Omya (Schweiz) AG
AGRO CH-4665 Oftringen, Tel. 062 789 23 41
www.omya-agro.ch